

INTERVENTION DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Monsieur le Maire,

En introduction, la liste « Constuire l'Avenir de Talmont-Saint-Hilaire » salue ici l'effort de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par un outil de pilotage clair. Pour autant, nous ne partageons pas vos analyses parce que tout est une question de positionnement : « verre à moitié plein ou verre à moitié vide » ? Nous soulignerons cette année encore votre propension à focaliser sur la Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute. Or vous savez très bien que c'est la CAF nette qui est signifiante.

Par ailleurs, la Cour Régionale des Comptes a établi des recommandations que nous n'avons pas vues dans le DOB :

- provision pour le risque lié aux emprunts structurés souscrits avant 2014,
- provision pour le risque lié aux contentieux juridictionnels ...

Concernant le bilan de l'exercice 2016, voici nos remarques :

1) Le budget primitif dégage un excédent de gestion de 1 270 000 € sur un budget exécuté de 16 900 000 €. Nous considérons que c'est insuffisant et ne partageons pas votre contentement en la matière.

2) La très forte augmentation des rentrées fiscales (Taxes d'Habitation et Taxes Foncières) pour un total de 7 710 000 € justifie pleinement, a posteriori, notre position lors du vote du Budget Primitif : **l'augmentation des taux d'imposition ne se justifiait aucunement**, ce que d'ailleurs La Chambre Régionale des Comptes n'a pas manqué de vous rappeler en page 11 de son rapport rendu public en décembre 2016.

En ce qui concerne le bilan du Budget Principal et le Bilan Consolidé :

1) Le Budget Principal n'est pas le seul outil de gestion financier d'une commune. Il faut y ajouter les budgets annexes ... nous savons qu'il faut relativiser les chiffres de ces budgets en fonction des variations du patrimoine et du fait de la loi NOTRe avec la reprise des zones d'activité par la communauté de communes, mais sans le budget d'assainissement, il ne resterait que 700 000 € à inscrire en excédent de gestion.

2) Et on peut en dire autant pour la dette, car s'il est vrai qu'elle diminue, il faut toutefois considérer le montant de la dette consolidée à ce jour qui est de **18 800 000 €** et pas de **15 000 000 €**, comme il vous plaît de communiquer !

En ce qui concerne les Perspectives 2017,

1) Pour la Dotation Globale de l'État (DGE), vous chargez la barque de l'État en appuyant sur les minoration de ressources induites par cette baisse. C'est de bonne guerre ... politique !

Mais en 2017, vous ne prévoyez que 90 000 € de baisse pour un budget de 15 millions, c'est quand même assez peu, non ? au vu de ce qui s'annonce ?

2) À propos de l'autonomie fiscale, la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) entre à la Communauté de Communes, c'est vrai : elle va revenir sans spoliation mais ... en tenant compte de la politique passée de la commune.

3) Et pour finir, plus sensible, parlons fiscalité des ménages : la création de la nouvelle Communauté de Communes élargie oblige à la convergence fiscale des deux communautés. Compte tenu des différences entre les deux anciennes collectivités, le scénario retenu, à ce jour, par la nouvelle Communauté Moutierrois-Talmondais est **l'augmentation de 4% des taxes foncières et d'habitation pour les contribuables Talmondais.**

En compensation, le principe de **neutralité fiscale imposerait donc de baisser les propres taux de notre commune de la même somme**, soit une baisse « obligatoire » ? de quel pourcentage ? Nous n'avons rien vu dans le DOB à ce sujet.

J'en termine, Monsieur le Maire, avec cette seule question : Vous engagez-vous ce soir à respecter cette neutralité fiscale pour l'année 2017 ?